



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 13958

Texte de la question

Mme Sophie Dion appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conditions de travail des médecins en zone rurale et en zone de montagne. Avec près de 13 000 médecins généralistes qui partent à la retraite dans les cinq prochaines années, la question de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire devient cruciale. Les aides financières mises en place par le Gouvernement sont une avancée mais ne sont pas encore suffisantes. L'atlas national de la démographie médicale présenté par le conseil national de l'ordre des médecins en octobre dernier atteste bien d'une baisse significative pour les années à venir. Nombreux sont les médecins qui hésitent à s'installer zone rurale ou de montagne, alors qu'en raison d'une population vieillissante, de l'éloignement des centres hospitaliers ou de soins leur présence est indispensable. En effet l'isolement du médecin de campagne, les journées longues, les nombreuses nuits de garde, la gestion administrative de leur cabinet, la difficulté du transport quotidien surtout en période hivernale sont un frein à l'installation de jeunes médecins. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre afin assurer l'égal accès aux soins entre les territoires.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé a lancé le 13 décembre 2012 une initiative sur le sujet de la désertification médicale. Elle a ainsi proposé, dans le cadre d'une concertation nationale, plusieurs mesures à caractère incitatif, autour de trois axes : - changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins, notamment en permettant à tous les étudiants de faire un stage en cabinet avant l'internat, en les formant davantage à l'exercice concret en cabinet. La création d'une garantie de revenu permettra aussi à 200 praticiens territoriaux de médecine générale de s'implanter dans les territoires dès 2013 et un « référent-installation » sera désigné au sein des agences régionales de santé dans chaque région pour accompagner les jeunes médecins dans toutes les étapes de leur installation. - transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé par la généralisation du travail en équipe, le développement de la télémédecine, l'accélération du transfert de compétence. - promouvoir des investissements spécifiques pour les territoires isolés. L'accès aux soins urgents en moins de trente minutes sera assuré d'ici 2015. Des réponses sur mesure seront mises en oeuvre pour la question des hôpitaux de proximité. Enfin, si l'offre libérale est totalement absente d'un territoire, il ne peut être exclu de recourir à des centres de santé, dont le modèle économique doit être révisé.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Dion](#)

Circonscription : Haute-Savoie (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13958

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7438

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3792